Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_05-DE

PLESCOP
PLESKOB

Délibération du 9 février 2026

26-02-09-05 : URBANISME – Dépôt d'un permis de démolir sur le territoire de la commune de Plescop

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 3 février 2026, s'est réuni le 9 février 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (16)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Jérôme COMMUN, Christel MENARD, Keita PALIN, Sandrine CAINJO et Stéphane STREIFF*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Juliette XAYASOMBATH et Stéphanie LE POLOTEC respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN, Françoise FOURRIER et Jacqueline GUILLOTIN*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (11) :** atteint*

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Depuis une délibération du conseil municipal du 14 décembre 2007, la commune de Plescop a fait le choix de soumettre les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction au dépôt d'un permis de démolir.

La révision du PLU aujourd'hui approuvée, il convient de confirmer cette obligation.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R421-26 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2026 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **INSTAURER le dépôt d'un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal, à l'exception des démolitions définies à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.**

Pour : 14 **Contre : 6 (AG, LLB, CP, JC, FP, CM)** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire

Loïc LE TRIONNAIRE

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Serge LE NEILLON